



LE BUREAU DES QUESTIONS EXISTENTIELLES

Pourquoi a-t-il été INTERDIT DE MOURIR à Cugnaux ?

MDR. Il y a une douzaine d'années, le maire de Cugnaux, en Haute-Garonne, a pris un arrêté interdisant que l'on meure sur sa commune. Sous peine de sévères sanctions.

Article 1 : « Il est interdit à toutes personnes ne disposant pas d'un caveau de mourir sur le territoire de la commune. » Article 2 : « Les contrevenants seront sévèrement sanctionnés pour leurs actes. » En prenant cet arrêté municipal inédit, le 16 novembre 2007, le maire de Cugnaux Philippe Guérin fait bigrement sensation. « Évidemment, interdire de mourir, ça m'intéresse beaucoup, parce que ça me fait du travail en moins », déclare à l'époque, très prosaïquement, le père Sébastien Vauvillier, prêtre de la ville, face à la caméra de "France 3 Sud". Les grands médias nationaux, mais aussi "La Tribune de Genève", "Le Soir de Bruxelles", "Le Soleil de Dakar" se rendent sur les lieux... « Jusqu'à la chaîne japonaise "NHK", qui avait tenu à réaliser une interview devant le cimetière », se souvient l'ancien édile, aujourd'hui élu de Toulouse Métropole. « Même si nous le cherchions, je ne m'attendais pas à un tel emballement. C'est ce qui a permis de résoudre rapidement notre souci. »

À savoir un problème d'engorgement des deux nécropoles de cette commune à la population vieillissante, qui ne comptent alors plus qu'une centaine de places. Des études géologiques ont été effectuées pour en construire un nouveau et le seul endroit où la nappe phréatique est suffisamment profonde est un terrain militaire, en plein dans le « polygone d'isolement induit par la présence du dépôt de munitions de la base aérienne 101 de Francazal ». Le ministère de la Défense émet un avis défavorable, « là même où il venait d'autoriser l'implantation d'un centre commercial ». « Face à ce refus absurde, nous avons décidé de répondre par l'absurde », lance Philippe Guérin.

Le scénario surréaliste d'une commune qui n'enterrerait plus ses morts bénéficie à ce moment-là de l'appui involontaire de la préfecture de la Haute-Garonne, qui n'aurait jamais dû valider le texte : « Le préfet Jean-François Carencio m'a appelé à 8h du matin pour me dire que son service de contrôle de la légalité



avait fait une grosse bêtise en le laissant passer. C'est grâce à ce sceau officiel et inespéré que nous avons pu le diffuser. » Le représentant de l'État dans le département envisage, non sans humour, de déposer un référé « pour la liberté de mourir à Cugnaux ». Et le tribunal administratif ne casse l'insolent arrêté qu'après plusieurs semaines. Le temps de faire céder le ministère de la Défense, qui accorde une « réduction très significative du polygone de sécurité ». Autrement dit, l'autorisation de construire le nouveau cimetière. Celui-ci ne sera finalement inauguré qu'une décennie plus tard, en mars 2017, sans que personne n'ait eu à être inhumé ailleurs.

Philippe Salvador

LE JOURNAL TOULOUSAIN



MÉDIA DE SOLUTIONS

COMPRENDRE, S'INSPIRER, AGIR 1€

Et maintenant p.10
JEAN-JAURÈS :
L'UNIVERSITÉ OUVERTE
À TOUS

Politique p.11
LES MAIRES
SE TIENNENT À L'ÉCART
DU GRAND DÉBAT

JEUDI 31 JANVIER > 6 FÉVRIER 2019 · N° 824

Travail : LA SÉCURITÉ EN CHANTIER

L'hebdo qui avance casqué

© Héliène Ressayres / JT

Remerciements : maison Dutech-Ligne T

R 29141 - 0824- F 1,00€



C'EST L'HISTOIRE D'UN ACCIDENT... qui aurait pu être évité



Jusqu'à l'année dernière, je travaillais dans un entrepôt où j'occupais un poste de cariste. À l'aide d'un chariot élévateur, je rangeais, déplaçais ou ressortais des palettes chargées de matériaux de construction. Un jour, mon patron m'a demandé de réaliser un extra : nettoyer le terrain entourant le dépôt, envahi d'herbes et d'arbustes. Un boulot pour lequel je serais rémunéré en plus de mon salaire et qui me permettrait de rompre avec mes tâches répétitives. J'ai accepté. Armé d'une débroussailleuse à lame circulaire, j'ai entamé la mission. Mais au bout d'une heure, moins vigilant qu'au départ, je n'ai pas fait attention à une souche d'arbre enfouie sous des ronces. La lame a frappé le tronc et a rebondi sur mon mollet. Au vu de la profonde entaille qui saignait beaucoup, on m'a transporté à l'hôpital. Onze mois plus tard, je n'ai toujours pas retrouvé l'usage de ma jambe et certains gestes du quotidien sont encore des défis pour moi : me doucher, conduire, monter ou descendre des escaliers... Reconnu en tant qu'accidenté du travail, j'ai bien été pris en charge, mais rien ne pourra me rendre ma vie d'avant. Après avoir subi quatre opérations, certaines choses me sont désormais interdites, comme faire du ski. Or, je suis un fana de ce sport. C'est terrible pour moi. Je pense que rien de tout cela ne me serait arrivé si j'avais été formé et si j'avais eu les protections adéquates.



David, 31 ans



BULLETIN D'ABONNEMENT JOURNAL TOULOUSAIN

ABONNEMENT 6 MOIS / 26 € : édition papier + web sur internet
ABONNEMENT 1 AN / 48 € : édition papier + web sur internet

6 MOIS 1 AN

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Mail _____

Règlement :

- Par chèque à l'ordre de : Le Journal Toulousain
- Par carte bancaire (nous contacter au 09 83 27 51 09)
- Par virement : Titulaire : NEWS-MEDIA 31

Domiciliation : CREDITCOOP TOULOUSE
IBAN : FR76 42 55 9100 0008 0104 6683 177
Code BIC : CCOFFRPPXXX - Code Banque : 42559
Code guichet : 10000 - N° Compte : 0801466831 - Clé 77

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de :
Le Journal Toulousain
32, rue Riquet - 31 000 Toulouse



Signature obligatoire

PLÂTRES. 54 825 accidents avec arrêt de travail en Occitanie ! Les chiffres pour l'année 2016 viennent d'être publiés par les services de l'État à l'occasion du bilan à mi-parcours du plan régional Santé au Travail. Problèmes de dos, plaies ouvertes ou maladies chroniques. Autant de traumatismes et d'affections qui accablent de nombreux salariés. « Le travail, c'est la santé », chantait Henri Salvador. Veiller à sa sécurité, c'est la conserver. Le JT s'est retroussé les manches pour que le boulot ne soit pas une plaie.



Jt

TRAVA La sécurité

Le nombre d'accidents de travail n'a jamais été aussi bas depuis 1970. Avec 33,4 sinistres recensés pour 1 000 salariés en 2017, le taux est en recul de 0,5 % par rapport à 2016 selon l'Assurance maladie. Une tendance générale depuis une quinzaine d'années, « due en partie au déclin de l'industrie en France, secteur très accidentogène », analyse Michel Héry, responsable de la mission Veille et prospective à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Certes de plus en plus fréquent, le contact avec les machines est de mieux en mieux sécurisé et les employés de mieux en mieux protégés. Les entreprises du bâtiment notamment, ayant consenti

beaucoup d'efforts en la matière, voient la récurrence des accidents diminuer de 3 %.

En revanche, deux secteurs connaissent une évolution inverse, ceux de l'aide à la personne et de l'intérim. Le premier affiche un ratio d'accidents de

« Un risque de voir augmenter les maladies professionnelles »

52,8 ‰ (97,2 ‰ en Ehpad). D'après le chercheur de l'INRS, cela s'explique par des ressources en baisse : « Les besoins augmentent mais pas les moyens. Les salariés doivent effectuer la même tâche en un minimum de temps et opèrent souvent seuls de véritables actes de manutention. »

Les intérimaires, eux, sont victimes d'un mécanisme structurel. L'activité temporaire ayant été relancée par la reprise économique de 2016, le nombre de travailleurs du secteur a progressé en même temps que la fréquence des accidents, portant l'indice à 53,6 ‰. Et leur statut en lui-même peut devenir un risque selon Michel Héry : « Ils n'évoluent dans l'entreprise qu'une période définie et n'en connaissent pas très bien les codes, les techniques, les locaux ni les installations. Ils n'ont donc pas les bons réflexes, sont mal protégés et commettent des erreurs qui peuvent s'avérer graves. »

Ce sont d'ailleurs la manutention manuelle (51%) et les chutes (28 %) qui constituent les principales causes d'accidents du travail. Les



© rawpixel

IL : en chantier

premières touchant majoritairement les jeunes et les secondes les plus âgés.

Dans son enquête intitulée "Emploi 2013", l'Insee relève également que les risques augmentent en fonction des mauvaises conditions de travail. Les salariés effectuant des mouvements fatigants ou tenant des postures pénibles (28%), ou soumis à de fortes vibrations (38%) sont plus exposés à un accident à leur poste. Un constat d'autant plus inquiétant que, comme le mettent en exergue les études de veille et de prospectives de l'INRS, « si l'on sait mieux sensibiliser aux accidents, les conditions de travail qui en sont des facteurs aggravants se dégradent ». « Dans tous les secteurs d'activité, l'intensification des rythmes de

production, les exigences de polyvalence ou les process toujours plus précis, contribuent à maintenir un environnement professionnel accidentogène », remarque Michel Héry.

Ainsi, si la sinistralité globale est en constante diminution, les projections du spécialiste sont moins optimistes : « Les salariés s'usent à leur poste, ce qui risque de faire augmenter les maladies professionnelles. » Et cela aura un coût. De quoi faire l'objet d'un débat social, estime-t-il.

« Les conditions de travail se dégradent »

Séverine Sarrat ✍

Les maladies et accidents du travail en Occitanie

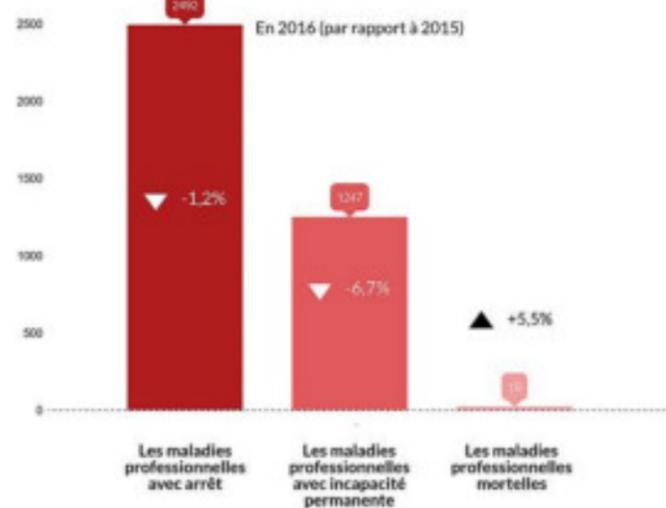
Les accidents du travail pour les salariés du régime général



Fréquence des accidents de travail avec arrêt entre 2011 et 2016



Les maladies professionnelles pour les salariés du régime général



Fréquence des maladies professionnelles avec arrêt entre 2011 et 2016

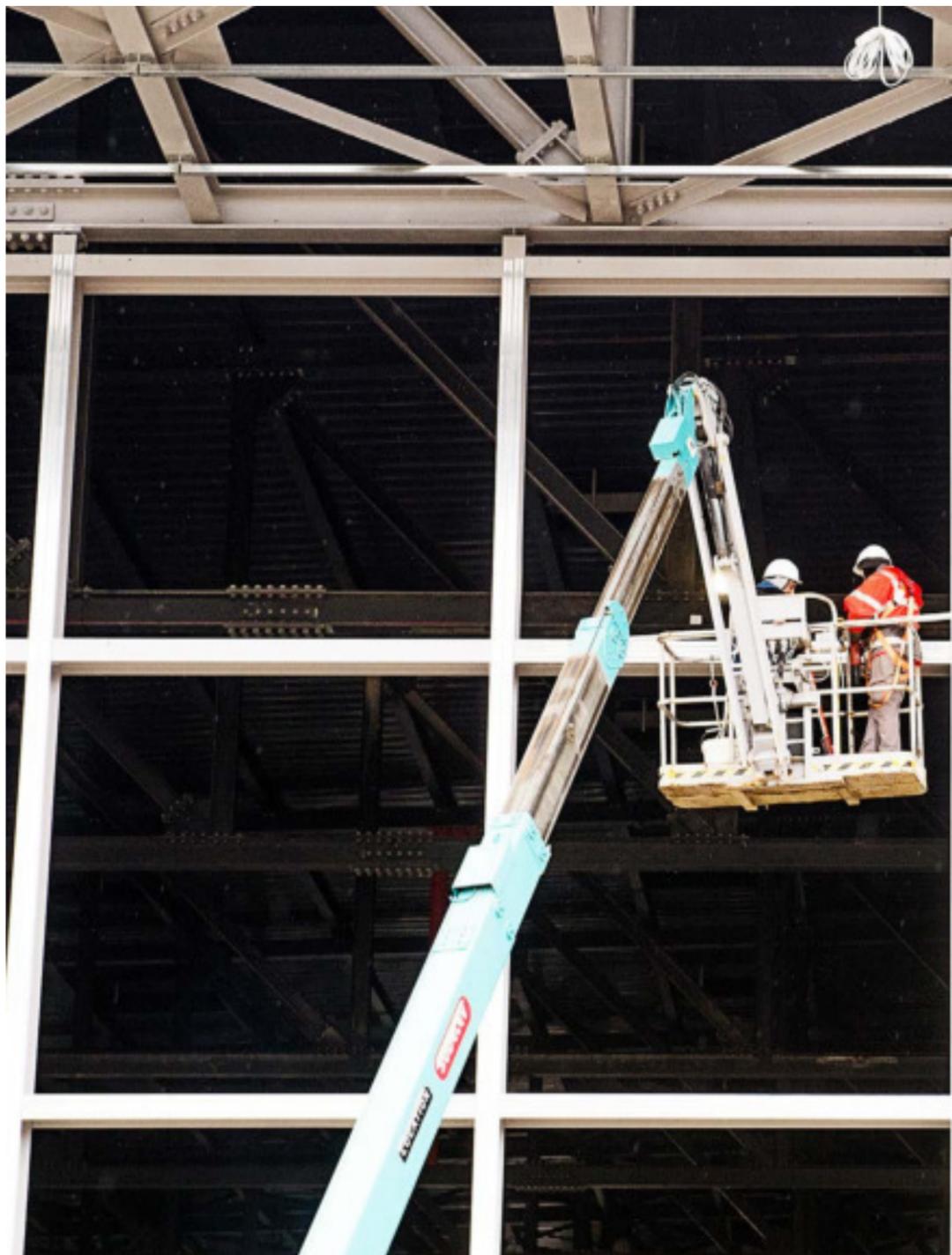


Source : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Occitanie

CHANTIER sous haute sécurité

HARNAIS. Le chantier du futur parc des expositions est l'un des plus importants jamais réalisés à Toulouse. Des centaines d'ouvriers travaillant en hauteur ou sur d'énormes engins, les risques d'accident sont multiples et omniprésents. Europolia, le maître d'œuvre, ouvre les portes de ce projet exemplaire.

Jt



Derrière les pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, se déploie l'un des plus imposants chantiers du bâtiment en cours en France, celui du futur parc des expositions et centre de conventions. Sous la maîtrise d'ouvrage d'Europolia, la société publique locale d'aménagement de Toulouse Métropole, près de 400 ouvriers construisent les 70 000 m² de surface d'exposition couverts. Huit grues, des dizaines de poids lourds et une armée de tractopelles, rouleaux compresseurs et chariots élévateurs. L'ampleur de ces travaux, lancés en mai 2018, laisse pantois. Dans un tel contexte, le droit à l'erreur est nul et les règles de sécurité sont drastiques. Cela commence dès l'entrée. Les 25 hectares de la zone de travaux sont clôturés et tous les accès sont contrôlés par un poste de garde. Pour y pénétrer, il faut revêtir les équipements de protection individuelle et se munir d'un badge. En plus des règles de sécurité propres à chacun des métiers, des prérequis en matière de risques électriques, d'incendie ou de secourisme sont exigés pour l'obtention du précieux sésame. « Chaque ouvrier passe un test pour s'assurer de ses savoirs minimum de sécurité, les SMS. Pour travailler sur un chantier, il est impératif de connaître les étapes pour la mise en place d'une banche, d'un étau ou d'un lest », insiste Frédéric Citron, directeur de travaux d'Eiffage, l'un des opérateurs. Casqués, bottés et affublés d'un gilet réfléchissant nous approchons de l'immense bâtiment qui accueillera le centre des congrès. Le mégaportique

qui attend sa façade en baie vitrée culmine à plus de 20 mètres et enjambe une vaste esplanade. Cette structure autoportée, véritable proue architecturale, couvre plus de 15 000 m² d'un seul tenant. « C'est un vrai chantier de Lego. Tous les éléments arrivent préfabriqués, calepinés et prêts-à-monter. En plus de nous garantir une meilleure qualité, ce principe

de construction est moins accidentogène », se félicite Anne Fraisse, directrice du développement d'Europolia.

À proximité, une nacelle porte un couple de façade

au bout de son bras articulé. Les deux hommes, perchés à une quinzaine de mètres, disposent de grands panneaux translucides. « L'un d'eux n'a pas son gilet », désapprouve la directrice de développement, avant de concéder que le plus important, à cette hauteur, est qu'ils soient correctement arimés et casqués. Cet oubli mineur fait toutefois figure d'exception.

Tous les ouvriers arborent un casque nominatif, qu'ils n'ôtent qu'une fois sortis de la zone de travaux. De même, l'œil averti remarquera que toutes les terrasses et ouvertures béantes sont sécurisées par des garde-corps provisoires. « L'ouvrier jouit d'un droit de retrait. S'il considère que les conditions de sécurité ne sont pas réunies, il peut refuser de mener sa tâche à bien », précise Frédéric Citron.

Malgré le nombre d'employés, le chantier respire le calme. La taille du site permet de disperser les zones de travail. « La sécurité commence par une bonne organisation. Si tout le monde intervient en même temps sur le même bâtiment, on provoque le risque », analyse Anne Fraisse. Toutes les semaines, des réunions sont planifiées pour réajuster les tâches de chacun et s'assurer du bon déroulement de toutes les opérations. Pour Didier Rotelli, responsable de l'ordonancement, du pilotage et de la coordination pour le compte de la société SCO, le meilleur atout est encore à chercher du côté de l'expérience. « Il n'y a pas de se-

« La sécurité n'est pas une question de taille de chantiers ou de moyens »



© Franck Aïx / JT

cret. Il faut surtout du bon sens et de la logique. » Deux contrôleurs de sécurité et de protection de la santé effectuent également plusieurs visites hebdomadaires pour s'enquérir du respect des normes. « La sécurité n'est pas une question de taille des chantiers ou de moyens. C'est une attention permanente. Une priorité », martèle Frédéric Citron.

« La sécurité commence par une bonne organisation »

Malgré toutes les précautions prises pour limiter les accidents, le risque zéro n'existe pas et le chantier du parc des expositions n'échappe pas à son lot de chutes, blessures et autres traumatismes liés à la manutention de charges lourdes. « En plus de deux ans, nous n'avons eu à déplorer que deux accidents qui auraient pu être graves. Heureusement, avec une entorse et une fracture, les conséquences n'ont pas été dramatiques », confie Anne Fraisse.

Depuis sa prise de poste, il y a une dizaine de jours, Victoria Dominique, l'infirmière de service, n'a eu à prendre en charge que deux cas bénins, dont « un ouvrier qui s'est blessé à la jambe avec une scie sauteuse ». « À cause de la poussière, nous portons un soin particulier aux plaies pour éviter tout risque d'infection », explique-t-elle. Ce jour-là, comme pour récompenser les efforts fournis, aucun incident n'a été déploré.

Nicolas Belaubre ✍

LA TÊTE D'AMPOULE

La prévention des risques, VECTEUR DE PERFORMANCE

RETOUR SUR INVESTISSEMENT. Depuis une dizaine d'années, les acteurs de la prévention des risques professionnels sensibilisent les entreprises sur les effets directs ou indirects de cette démarche sur leur performance. Guy Hourriez, ingénieur-conseil à la Carsat Midi-Pyrénées, détaille ce processus.

Considérer la prévention des risques professionnels non comme un coût mais plutôt comme un investissement. C'est tout l'enjeu des acteurs de cette filière, dont fait partie la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Une étude menée par l'Association internationale de sécurité sociale fait état d'un rendement sur trois ans de 2,20 euros pour 1 euro investi. L'organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBT) a, de son côté, recueilli 85 exemples concrets et démontré que pour 100 euros engagés dans une démarche préventive, les gains s'élèvent à 234 euros.

« Un mécanisme qu'ont bien compris les grands groupes mais qui reste obscur pour les PME », constate Guy Hourriez, ingénieur-conseil à la Carsat de Midi-Pyrénées. « Nous avons du mal à leur prouver qu'un accident du travail coûte bien plus cher que les actions de prévention. Si la Sécurité sociale prend en charge les soins et les indemnités d'un salarié concerné, elle se rembourse ensuite via des cotisations ponctionnées à l'entreprise. Les sociétés de plus de 50 employés en perçoivent immédiatement le poids mais pas les PME, dont les cotisations sont mutualisées par branches professionnelles », précise-t-il. D'autres arguments peuvent alors les séduire, « car la performance induite par la prévention n'est pas seulement financière », comme l'explique Guy Hourriez. Il s'agit d'une approche globale dans laquelle s'inscrit également la garantie qualitative de la production : « Toute démarche liée à l'amélioration des conditions de travail engendre une diminution de l'absentéisme et donc un maintien de la qualité des produits ou des services. »

L'image de l'entreprise en est aussi impactée. « 43 % d'entre elles disent ne pas vouloir nouer de partenariat avec une société ayant fait l'objet d'une mauvaise communication en termes de sécurité de travail », détaille l'ingénieur de la Carsat. Une incidence donc sur de potentiels marchés. « Certains appels d'offres publics étant même conditionnés aux indicateurs de sinistralité des candidats », ajoute-t-il.

L'élément humain reste le principal vecteur entre la prévention et la performance de l'entreprise. D'abord, parce qu'offrir de bonnes conditions de travail à un salarié l'incite à être lui-même acteur du processus d'optimisation de l'efficacité à son poste. Ensuite, parce qu'une entreprise proactive en matière de sécurité parviendra plus facilement à conserver ses employés et donc ses compétences. De même, lors d'un recrutement durant lequel une structure cherche à s'attacher les services des meilleurs, les conditions de travail peuvent devenir un critère de choix pour les postulants.

Sans compter tous les bénéfices indirects liés à la démarche : « Pas de surcoûts dus à l'arrêt de la production en cas d'accident, au rachat du matériel cassé, au retard de livraison, au remplacement du salarié concerné », énumère Guy Hourriez. Un engrenage délétaire pouvant être évité par la mise en place d'un cercle de prévention vertueux. La Carsat en a fait une priorité et espère déclencher un engagement massif des entreprises dans l'amélioration des conditions de travail.

Séverine Sarrat ✍



GUY HOURRIEZ

> Ingénieur-conseil régional adjoint à la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Midi-Pyrénées.

Jt



CONDUIRE comme un pro

Comme 1 078 structures, la Société hydro-électrique du Midi (Shem) a signé, en juin dernier, l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière. Une campagne de sensibilisation menée par la Délégation à la sécurité routière (DSR) pour prévenir les dangers de la conduite, première cause de décès par accident au travail. « Notre activité génère de nombreux déplacements. Nous avons donc déjà identifié la circulation comme le risque professionnel principal au sein de notre entreprise », analyse Eric Donf, directeur de la sécurité et de la sûreté de la Shem, filiale d'Engie productrice d'électricité. En devenant signataires, les entreprises concernées promettent tout d'abord de défendre sept engagements essentiels. Entre autres, limiter l'usage du téléphone au volant aux cas d'urgence, prôner la sobriété ou intégrer les temps de repos dans le calcul de la durée des trajets. « Tous nos véhicules sont équipés d'autocol-



lants visibles sur le tableau de bord qui rappellent qu'il est interdit de consommer de l'alcool et d'utiliser un téléphone portable au volant », précise Eric Donf. Il y a quelques années, cette entreprise dont les employés peuvent être amenés à circuler sur des pistes de montagne enneigées, avait même organisé pour ses salariés des stages de conduite sur chaussée mouillée. Une initiative qui aurait parfaitement sa place dans le programme de la troisième édition des Journées de la sécurité routière au travail, qui se dérouleront du 13 au 17 mai 2019. Que ce soit par un petit quizz à proposer à la pause café ou toute une journée de sensibilisation avec des témoignages de victimes, des formations dispensées par des professionnels ou des simulateurs de tonneaux, un kit de prévention édité par la DSR invite chaque entreprise à mener des actions à sa mesure.

Nicolas Belaubre ✍

Jt



AIDES ET SANCTIONS financières

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Midi-Pyrénées dispose de trois moyens d'incitation financière pour pousser les entreprises à maîtriser leurs risques professionnels et améliorer la santé et la sécurité de leurs employés. En fonction de sa taille, chaque structure pourra bénéficier d'aides nationales ou régionales, de ristournes sur leurs cotisations accident du travail et maladie professionnelle ou, enfin, signer un contrat de prévention. Celles présentant des risques exceptionnels ou ne se mettant pas en conformité pourront se voir sanctionnées par une majoration de leur cotisation.

✉ carsat-mp.fr



DES FILMS D'ANIMATION sur les risques au travail

Napo est le personnage principal d'une série de films d'animation et de prévention des risques liés aux accidents du travail. Chaque court-métrage plonge cet employé un peu désinvolte dans une situation professionnelle particulière où ses négligences vont le mettre en danger, malgré les remontrances systématiques de son patron bienveillant. En quelques minutes et sans dialogue, ces petites histoires illustrent la nécessité de s'hydrater régulièrement, de porter un équipement de protection adapté ou de ménager son dos.

✉ napofilm.net



À vous de SAUVER !

En quelques heures, n'importe quel salarié peut acquérir les gestes de premiers secours et, qui sait, un jour, sauver un collègue. Aucun prérequis n'est exigé à l'employé qui souhaiterait devenir sauveteur-secouriste du travail. Il devra seulement suivre une formation d'une durée minimum de 12 heures, puis des remises à niveau tous les deux ans. Celui-ci apprendra la conduite à tenir et les gestes de premiers secours, mais également à identifier les situations dangereuses au sein de son entreprise.

✉ securite-secourisme-travail.com





VOUS ALLEZ EN ENTENDRE PARLER

La *bonne* PIOCHE

On ne joue pas avec la sécurité au travail ! C'est le message que font passer, par le jeu, les intervenantes de Movae, une agence spécialisée dans la sensibilisation aux risques d'accident professionnel. Fini les images-choc ou les longs discours moralisateurs infligés par un expert en costume cravate. La prévention d'aujourd'hui, qui a fait du serious game un véritable outil, se pense avec le sourire et rime avec interaction. « L'approche ludique favorise l'échange et permet d'aborder des sujets importants comme la violence psychique dans l'entreprise. C'est un processus pédagogique basé sur l'expérience et la convivialité », présente Anne-Marie Cléménçon, la fondatrice de Movae.

Le stress, les tensions entre collègues ou les risques chimiques... En fonction des thématiques au programme ou des publics concernés, les intervenants proposent différents jeux aux participants. « Au début de chaque séance, nous posons

un cadre sécurisant pour que chacun puisse s'exprimer en confiance. La première règle, c'est de laisser sa casquette de manager et de s'affranchir de la hiérarchie », précise Anne-Marie Cléménçon.

Une fois les règles posées, la mécanique ludique se met à l'œuvre. De la simple partie de cartes au jeu de rôle et de stratégie plus complexe, chaque manche est un prétexte à impliquer les participants, qu'ils soient salariés, entrepreneurs ou dirigeants. « Ce n'est pas le jeu qui apporte les réponses, mais l'échange puis la prise de conscience et l'action qui en découle. Jouer permet d'avoir du recul et dédramatise la prise de parole ou la confrontation des points de vue », soutient cette spécialiste de la santé et de la qualité de vie au travail. Partant du constat que les meilleures solutions sont collectives, la plupart des propositions privilégient la collaboration à la compétition. « Adopter un rôle et être acteur du processus est plus stimulant qu'un discours qu'on écoute assis sur une chaise. Cela offre la possibilité de faire émerger de nouvelles représentations et des idées concrètes qui peuvent ensuite être mises en place au sein de l'entreprise », conclut Anne-Marie Cléménçon.



Nicolas Belaubre ✍

Jt



Voiture électrique en libre service ou avec voiturier



Sans abonnement - Stationnement libre et gratuit*



iodines.fr

05 82 08 52 70



* sur la voirie dans la zone de libre service

GRAND ANGLE

Le Dal 31 demande un référendum sur L'ENCADREMENT DES LOYERS

DOLÉANCE. À l'occasion de la Conférence intercommunale du logement, les militants du Dal 31 ont demandé l'organisation d'un référendum local sur l'encadrement des loyers. Une mesure dont l'association démontre l'urgence via un rapport accablant sur la politique menée dans la métropole toulousaine.

Une dizaine de militants de l'association Droit au logement 31 se sont rassemblés lundi dernier devant le siège de Toulouse Métropole où se tenait la Conférence intercommunale du logement (Cil). Objet de l'opération : réclamer l'organisation d'un Référendum d'initiative citoyenne (Ric) sur l'encadrement des loyers. « Le logement est au cœur des questions de précarité et d'inégalités soulevées par le mouvement des Gilets jaunes, tout comme la représentation démocratique à travers le Ric. Nous connaissons la position de la mairie sur l'encadrement des loyers mais nous souhaiterions savoir ce qu'en pensent les Toulousains », lance François Piquemal, porte-parole du Dal 31. Expérimenté à Paris et Lille, l'encadrement des loyers a été jugé positif par de nombreux acteurs et une trentaine de communes ont fait part de leur volonté de le mettre en place. Mais le Dal veut aller encore plus loin. Selon l'association, les prix de l'immobilier ont augmenté de 200 % en 20 ans et la hausse a été plus forte qu'à Paris en 2018. C'est donc un encadrement à la baisse qu'elle réclame. « Aujourd'hui, le budget consacré au logement peut atteindre 40 %, voire 50 % des revenus en zone urbaine. Encadrer est un minimum, mais il faut surtout les faire redescendre petit à petit à des niveaux décents qui ne doivent pas excéder 25 %



des ressources », poursuit François Piquemal.

Pour appuyer sa requête, l'association a élaboré un rapport détaillé sur la politique du logement de Toulouse Métropole. Consultable sur la page Facebook du Dal 31, ce dernier fait état d'une inadéquation de plus en plus criante entre l'offre et la demande. « Sur les 33 000 dossiers en attente, trois quarts concernent des habitats destinés aux ménages disposant des revenus les plus faibles.

« Redescendre les loyers à des niveaux décents »

Or cette catégorie de logements ne constitue qu'un tiers de la construction sociale sur la territoire de Toulouse Métropole », précise Marine, militante du Dal 31. Le rapport montre également que seulement 3 % des attributions concernent la tranche des revenus les plus modestes (de 0 à 450 euros) alors qu'elle représente 11 % de la demande globale.

Autre motif d'inquiétude, la répartition géographique des demandeurs de logements sociaux. Les plus démunis semblent ne pas avoir accès à certains quartiers pourtant pourvus de HLM. Sans surprise, ceux de l'hyper-centre mais

aussi de Saint-Aubin, la Concorde, Patte-d'oie, la Cartoucherie ou Saint-Cyprien. « Dans certains secteurs, il n'y a eu aucune attribution en faveur d'un demandeur sous le seuil défini par arrêté préfectoral (qui correspond aux 25 % des demandeurs aux revenus les plus faibles, ndlr) », observe le rapport. « On est de train de vider certaines zones de leurs habitants historiques au profit du business du tourisme », dénonce François Piquemal.

Interpellé durant la Conférence intercommunale du logement, Franck Biasotto, l'adjoint au maire en charge du logement qui avait qualifié dans la presse l'encadrement des loyers de mesure « contre-productive, néfaste et dangereuse », a sans surprise rejeté la proposition de référendum.

Nicolas Mathé ✍

À LA LOUPE

Entreprendre EN UN CLIC

BOUSSOLE. Toulouse Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse ont lancé conjointement, ce jeudi 24 janvier, "Mon entreprise pas à pas", leur nouvelle plateforme d'accompagnement aux créateurs et chefs d'entreprise.



Créer une entreprise peut rapidement virer au chemin de croix. À qui dois-je m'adresser pour mes démarches administratives ? Qui peut me conseiller dans ma recherche de financements ? Qui peut m'accompagner dans ma transition numérique ? Autant de questions pratiques auxquelles la nouvelle plateforme Internet "Mon entreprise pas à pas", élaborée conjointement par Toulouse Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, donnera des réponses facilement accessibles. « Notre volonté était de créer un guichet unique qui mutualise nos compétences. Il faut que nos clients obtiennent une information, quel que soit leur interlocuteur. C'est la première étape d'un parcours glo-

bal de simplification et de dématérialisation des démarches administratives », justifie Philippe Robardey, le président de la CCI, qui espère ainsi faire gagner un temps précieux aux entrepreneurs locaux.

Ce service en ligne, gratuit et accessible 24h/7j, qui fonctionne comme un véritable guide pas à pas, oriente les chefs d'entreprise vers les différents organismes en fonction de l'avancement de leurs formalités et de la nature de leurs besoins. À chaque étape, des conseils, des témoignages et le contact de l'interlocuteur le plus pertinent permettent à l'utilisateur de préparer au mieux ses démarches. « Les accueils physique et téléphonique ne seront pas impactés par l'ouverture de ce service. C'est un outil complémentaire, consultable de chez soi ou sur un smartphone », assure Dominique Faure, vice-présidente de Toulouse Métropole en charge du développement économique.

Nicolas Belaubre ✍

ET MAINTENANT ?

Jean-Jaurès : l'université ouverte À TOUS

INTÉRÊTS. Emmanuelle Garnier, la présidente de l'université Jean-Jaurès, s'associe à la fronde menée par certains de ses pairs qui contestent le projet d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extraeuropéens. Leur facture pourrait ainsi être multipliée par 15 à la rentrée 2019.

Dans un communiqué, le 5 décembre dernier, Emmanuelle Garnier, la présidente de l'université Jean-Jaurès, a exprimé son opposition de principe au projet de gouvernement d'augmenter les droits d'inscription pour les étudiants étrangers extraeuropéens. Ces frais, qui concernent environ 100 000 étudiants, passeraient de 170 euros à 2 770 euros par an en licence et de 243 puis 380 euros à 3 770 euros par an en master et doctorat. De quoi couvrir un tiers du coût de la formation prise en charge par l'État. Paradoxalement, cette mesure, portée par la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal, s'intègre dans un plan d'attractivité en direction des étudiants étrangers intitulé "Bienvenue en France" et présenté par le Premier ministre en novembre 2018.

Dans un second communiqué daté du 19 décembre, Emmanuelle Garnier a réaffirmé sa position au nom des « principes d'universalité » qui fondent l'université. Suivant l'exemple de ses homologues de Clermont-Ferrand ou de Rennes II, elle s'est engagée à avoir « recours à toutes les dispositions réglementaires permettant aux étudiants internationaux de ne pas avoir à s'acquitter de frais d'inscription différenciés », si le projet de réforme était effectivement mis en œuvre à la rentrée 2019. En effet, ce dernier prévoit que chaque université garde une certaine latitude en termes d'exonérations.



Emmanuelle Garnier s'inquiète donc que ce texte introduise un « *nouvel élément de fracture et d'inégalité entre les universités au niveau national* ». Certaines d'entre elles pourraient en effet décider de fermer leurs portes aux étudiants les moins riches, notamment ceux issus du Maghreb et de l'Afrique francophone.

La Conférence des présidents d'université juge, par ailleurs, que cette

« *Aucune stratégie ne justifie une discrimination et une sélection sociale* »

mesure n'est pas adaptée aux objectifs d'attractivité annoncés par le gouvernement. Elle demande donc une suspension de cette dernière, le temps qu'un groupe de travail, réunissant les établissements d'enseignement supérieur et les ministères concernés, « *en mesure les impacts et en précise les modalités d'application* ».

Face à cette fronde, la ministre a rappelé que les présidents d'université, « *en tant que fonctionnaires d'État* », avaient un « *devoir d'obéissance et de loyauté* » et qu'ils se devaient de porter « *les politiques publiques décidées* ». La ministre a également expliqué que « *le cœur du sujet* » est la manière dont sont accueillis ces étudiants. Un accueil qu'elle juge globalement « *indigne de notre pays* ».

Le plan "Bienvenue en France" prévoit aussi une simplification des processus de délivrance de visas et de titres de séjour, la garantie d'un titre de séjour pour les titulaires d'un doctorat qui souhaitent travailler en France, la création d'un label des conditions d'accueil et le triplement du nombre de bourses destinées aux étudiants internationaux. L'objectif étant d'atteindre les 500 000 étudiants étrangers d'ici 2027. Mais comme le rappelle Emmanuelle Garnier, des prix élevés ne sont pas nécessairement synonymes de qualité et « *aucune stratégie de rayonnement international ne justifie une discrimination et une sélection sociale* ».

Nicolas Belaubre ✍

ÇA BOUGE !

Des Toulousains luttent CONTRE LE SUREMBALLAGE

AU DÉTAIL. Le rendez-vous était donné samedi dernier au supermarché E.Leclerc de Roques-sur-Garonne, à 10 h. Une dizaine de militants ont demandé aux clients du centre commercial de se débarrasser du plastique inutile qui enveloppe leurs produits.



Du plastique pour les bouteilles d'eau. Du plastique pour les fruits et légumes. Du plastique pour les dentifrice. Du plastique partout. « *90 % de l'emballage est en plastique, il y a très peu de carton* », assure Christophe Bousquet, représentant de la "Plastic attack" de ce samedi 26 janvier, entre 10h et 12h.

Ce mouvement citoyen, lancé en 2017, a rassemblé une dizaine de militants au centre commercial E.Leclerc de Roques-sur-Garonne pour sensibiliser les clients de l'enseigne aux dangers de ce polymère. « *La fabrication, le transport et la transformation de cette matière polluent. Nous en*

retrouvons dans la nature, les nappes phréatiques, les mers, et jusque dans notre corps ! Les gens en ont conscience, mais ne changent pas forcément leurs habitudes », déplore Christophe Bousquet.

Tous les clients étaient invités, en accord avec la direction du supermarché, à se débarrasser des suremballages plastiques qui recouvrent leurs produits. Les packs de bouteilles sont remplacés par des cartons, les légumes directement placés dans les sacs en tissu. Les militants écologistes incitent à acheter en vrac les bouteilles et contenants en verre. « *Si nous arrêtons de consommer les marchandises suremballées, les producteurs cesseront d'en commercialiser* », explique Christophe Bousquet. Un discours qui fait mouche auprès d'une cliente venue de Tournefeuille : « *On devrait nous-même laisser les emballages dans les rayons.* » L'idée est lancée.

Brice Bacquet ✍

EN ABRÉGÉ

Carole Delga appelle à un VRAI DÉBAT



À l'initiative du collectif Démocratie ouverte, la présidente de la Région Occitanie a cosigné une lettre ouverte au chef de l'État. Des propositions pour que le Grand débat national soit transparent et aboutisse à des mesures concrètes.

« Je souhaite alerter le président de la République sur les dangers d'une instrumentalisation du Grand débat national, au profit du parti En Marche ou d'une vision égocentrique, jupitérienne si certains préfèrent. » Carole Delga ne mâche pas ses mots pour expliquer ce qui l'a amenée à signer une lettre ouverte à Emmanuel Macron, aux côtés d'une centaine de Gilets jaunes, représentants de mouvements écologistes et associatifs, acteurs de la société civile, chercheurs et citoyens, tous réunis au sein du collectif Démocratie ouverte. « Le peuple ne demande pas un champion, un líder máximo, comme le souhaitent certains extrémistes dangereux, ou un performeur, mais une reconnaissance, une attention sincère. La République est en jeu, on ne peut jouer avec une mise en scène, aussi cosmétiquement réussie soit-elle », enfonce la présidente de la Région Occitanie. Ainsi, dans son courrier, le collectif propose de mettre à la disposition de tous une boîte à outils (plateformes délibératives en ligne, méthodes d'animation, décriptages, etc.) afin que « le Grand débat ne soit pas un moment isolé après lequel on reviendrait aux pratiques politiques traditionnelles ».

Pour garantir la « légitimité et l'efficacité » de la consultation nationale, les signataires suggèrent deux mesures au chef de l'État. La création d'un observatoire indépendant qui étudierait les dispositifs et les méthodes utilisées dans les débats et alerterait de leurs dysfonctionnements éventuels. Et la mise en place d'une assemblée citoyenne tirée au sort, chargée de hiérarchiser les propositions, en vue d'élaborer un référendum à choix multiples. En Occitanie, de telles consultations ont eu lieu, pour le nom de la Région ou pour définir le pacte pour une alimentation durable : « La démocratie représentative doit laisser plus de place à la démocratie participative », soutient Carole Delga, citant également en exemple le récent référendum irlandais qui a abouti à l'abrogation de l'amendement constitutionnel interdisant l'interruption volontaire de grossesse. Selon elle, nous traversons « un mouvement sociétal de fond qui doit amener une réponse de modification profonde des pratiques de démocratie ».

Philippe Salvador ✍

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

GRAND DÉBAT NATIONAL : les maires se tiennent à l'écart

POUR PARLERS. Si une première réunion du Grand débat national s'est déroulée mardi 29 janvier à Cugnaux à l'initiative du maire Alain Chaléon, les représentants des communes de Haute-Garonne ont majoritairement répondu par la négative à l'appel présidentiel.

Il suffit de se rendre sur le site Internet du Grand débat national pour constater qu'en Haute-Garonne, l'initiative souhaitée par le président de la République connaît des débuts timides. Jusqu'à présent, les rares événements à y avoir été recensés sont une heure de cours consacrée à une discussion avec ses élèves par un professeur du lycée Saint-Sernin, une réunion entre voisins dans un appartement de l'avenue de Lombez à Toulouse ou encore un débat à Pins-Justaret, organisé par le comité local En Marche.

Sollicités par Emmanuel Macron, les maires, eux, ne se bousculent pas pour répondre à l'appel. À l'image de l'édile toulousain Jean-Luc Moudenc, qui a affirmé vouloir assurer un rôle de facilitateur et non d'organisateur, beaucoup mettent à disposition des salles, des formulaires ou des cahiers de doléances. Mais peu souhaitent directement s'associer au Grand débat national. Le seul représentant d'une commune de l'agglomération à avoir joué le jeu pour l'instant est Alain Chaléon, maire UDI de Cugnaux, qui a ouvert le bal ce mardi 29 janvier. « Nous sommes les élus de proximité par excellence. Cela m'a paru tout à fait naturel de répondre favorablement au président. Les citoyens étaient demandeurs et il est normal d'être à leur disposition pour faire remonter leurs propositions. De plus, à Cugnaux, nous avons l'habitude de la démocratie participative », assure ce dernier. C'est d'ailleurs Alain Chaléon lui-même qui a animé le premier débat autour de la transition écologique. Trois suivront, afin de couvrir les quatre thèmes définis dans la lettre d'Emmanuel Macron. L'un conduit par une habitante volontaire, les deux autres par des membres de l'organisation du Grand débat national. Autre son de cloche du côté de Muret, où le socialiste André Mandement a clairement opposé une fin



André Mandement et Alain Chaléon

de non-recevoir. « Les maires n'ont pas à être culpabilisés de ne pas faire un travail qui revient à l'État et aux parlementaires, responsables de la situation », estime l'édile. Une position partagée par le président de l'Association des maires de Haute-Garonne, Jean-Louis Puisségur, qui assure qu'ils ne sont pas hostiles au Grand débat, mais s'étonne que les députés, au titre de leur pouvoir législatif, ne soient pas plus impliqués dans l'initiative. Justement, Élisabeth Toutut-Picard, députée LREM nommée référente du Grand débat dans le département, fustige, elle, ces comportements qu'elle qualifie d'électoralistes à l'approche des municipales. S'il est encore tôt pour tirer des conclusions sur le dispositif, il a jusqu'ici échoué à réconcilier les élus locaux et l'État.

Nicolas Mathé ✍

ANTOINE MAURICE condamné pour injure publique



Le tribunal correctionnel de Toulouse vient de condamner le conseiller municipal d'opposition Antoine Maurice à verser 2 500 euros à l'adjoint au maire et conseiller départemental Les Républicains Jean-Baptiste de Scorraillé pour injure publique. Ce dernier reprochait à l'élue d'Europe écologie-les Verts d'avoir posté un article sur sa page Facebook, en octobre 2016, qui l'associait à un groupuscule d'extrême droite, lors d'une manifestation à laquelle il n'avait pas participé. Les injures étaient contenues dans des commentaires écrits par les internautes. Antoine Maurice a en revanche été relaxé pour les faits de diffamation qui lui étaient reprochés.

SORTIR

LE METRONUM
a trouvé le tempo

© Franck Aïx / JT

DIAPASON. Du 30 janvier au 3 février, le Metronum fête ses cinq ans avec une programmation-fleuve, fidèle à l'éclectisme du lieu. L'occasion aussi de dresser le bilan de cet équipement du quartier Borderouge pensé pour être bien plus qu'une salle de concert.

C'était un double pari d'envergure. D'abord implanter une salle de concert dans le quartier de Borderouge à peine sorti de terre. Et surtout, faire de cet équipement un véritable tiers-lieu de la musique ouvert aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs ou aux associations. Car le Metronum cultive une autre spécificité, celle d'être l'une des rares scènes de cette taille en France à être en régie municipale directe. C'est peu dire qu'avec ses ambitions affichées, l'endroit a suscité des attentes dans le milieu culturel. Si certaines critiques visent encore le manque d'identité du lieu et la visibilité de sa programmation, « cinq ans, c'est peu », rappelle Hervé Bordier, le directeur artistique du Metronum, en préambule des célébrations de ce nouvel anniversaire, prévu du 30 janvier au 3 février.

Avant les festivités, l'heure est au bilan. Et force est de constater que les chiffres témoignent d'une

dynamique certaine. En cinq ans d'existence, le Metronum a accueilli 460 concerts et 1 072 groupes et artistes, dont 389 originaires de Toulouse et d'Occitanie. Des événements auxquels plus de 175 000 spectateurs ont assisté. Mais au-delà de la diffusion, l'équipement municipal est aussi un « outil de travail et de création inédit en France, organisé en fonction des besoins de l'ensemble de la filière des musiques actuelles », décrypte Hervé Bordier. Côté coulisses, 106 résidences

d'artistes comme Big Flo & Oli, Zebda ou Dick Annegarn, 376 rendez-vous individuels à l'espace ressource, 2 134 partici-

pants aux conférences dédiées aux professionnels et 617 heures de location de studios de répétition ont ainsi animé la vie du lieu durant ces cinq dernières années. Le cluster culturel Ma Sphère, lui, accueille sur place une dizaine d'entreprises et d'associations qui œuvrent pour la structuration et le développement économique du secteur. « Ces cinq ans clôturent une première aventure réussie et, à l'aube des cinq prochaines années, nous souhaitons écrire une

« Un outil de travail et de création inédit en France »

nouvelle page de l'histoire musicale à Toulouse », lance Hervé Bordier. D'ici là, ce sont cinq jours de fête qui attendent les spectateurs pour souffler dignement les bougies. Baptisé l'An V, l'événement a été conçu pour refléter l'esprit des lieux : une bonne dose d'éclectisme avec un large panel de styles et de nombreuses coopérations avec des acteurs culturels locaux comme l'école Music'Halle. À l'image de Denfima, jeune rappeur toulousain à l'humour tranchant, qui ouvrira les festivités, la programmation accorde aussi une place prépondérante aux artistes émergents. Parmi les noms également à l'affiche (Léonie Pernet, Mucho Bizarre, Princess Thailand, Cannibale, Brendan Perry, Inuit...) figurent peut-être les futurs Christine and The Queens, Eddy de Pretto, Juliette Armanet ou Moriarty, qui ont tous déjà foulé la scène du Metronum.

Nicolas Mathé ✍

Le METRONUM ouvre ses portes

Dimanche 3 février à partir de 11 h, la salle ouvre ses portes pour faire découvrir son histoire et son fonctionnement. Deux visites guidées sont proposées (gratuit sur inscription) avant un concert des Wackids, un vrai groupe de rock muni d'instruments-jouets, pour rappeler que les enfants sont un public que le Metronum n'oublie pas.

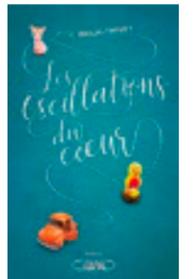
Du 30 janvier au 3 février,
2 rond-point Madame
de Mondonville,
31200 Toulouse

metronum.toulouse.fr

Jeux
CONCOURS

Gagnez l'un de ces cadeaux en envoyant un mail à : redaction@lejournaltoulousain.fr
Mettre en objet : Jeux concours

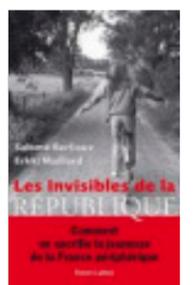
*Dans la limite des stocks disponibles



LIVRE

"Les oscillations du cœur"

La Japonaise Aiko Ishikawa est une designer textile talentueuse. L'écrivain Jean-Marc Poulain se définit lui-même comme une « ancienne gloire de la littérature ». Quant à Angélique Meunier, elle est mathématicienne au CNRS. Ils partagent l'amour pour de curieux petits jouets vintage appelés culbutos. Certains de ces joujoux renferment de mystérieux messages. Le trio parviendra-t-il à percer cette énigme ?



LIVRE

"Les invisibles de la République"

Ils s'appellent Gaëlle, Charlotte ou Julien. Ils sont jeunes, compétents, et cherchent aujourd'hui leur voie professionnelle. Le champ des possibles devrait leur être grand ouvert. Pourtant, leur horizon est largement bouché. Parce qu'ils grandissent loin des centres de décisions, résident dans des espaces ruraux, 60 % de nos jeunes n'ont pas les mêmes chances que leurs camarades des grandes métropoles.

Vos ANNONCES LÉGALES dans votre hebdo

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

Tarif de Publication : L'annonce légale est facturée en fonction du nombre de lignes publiées selon les normes fixées par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. La version consolidée du 1^{er} janvier 2018, fixe le prix de la ligne à 4.16€ HT pour le département de la Haute-Garonne.



AVIS PUBLIC



AAPC MP 2019-CC-02 COLLECTE DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

Identification de l'organisme qui passe le marché : M Jean-Marc DUMOULIN, Président, COMMUNAUTE DE COMMUNES VALAIGO, 2 avenue Saint Exupéry, 31340 Villemur sur Tarn

Objet du marché : COLLECTE DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

Durée du marché : période initiale = 4 ans et 2 éventuelles reconductions de 1 an

Procédure de passation : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du n°2016-360 du 25 mars 2016.

La présente consultation est une consultation initiale.

Modalités d'attribution : Lot unique variantes autorisées délai de validité des offres: 90 jours

Critères de sélection :
1- Prix des prestations : 70 %
3- Valeur technique : 30 %

Date limite de dépôt des plis: 20/02/2019 à 17h00

Adresse Internet du profil acheteur : <https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>



Maître Colette FALQUET
Avocat à TOULOUSE
8, Rue Bouquières 31000 TOULOUSE
Tel 05.61.53.10.60
Fax 05.62.26.44.94

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

JEUDI 7 MARS 2019 A 14H00

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE 2 ALLÉE JULES GUESDE

APPARTEMENT T3 avec 2 parkings avec cave A TOULOUSE
1, rue Mireille Sorgues Rez-de-jardin - N°11 LOTS 11, 76 et 77
MISE A PRIX : 44.000,00€

Le cahier des conditions de la vente n°18/00205 peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE aux jours et heures prévus à cet effet, au Cabinet de l'avocat poursuivant ou sur internet www.info-encheres.com.

Visite : MARDI 26 FEVRIER 2019 DE 10H A 11H
Seuls les Avocats au Barreau de TOULOUSE peuvent soutenir les enchères

Me C. FALQUET
Avocat signé

SCP DESSART-DEVIERS
Avocats
5, rue Tolosane 31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 24 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **SCI C3S**
Siège social : 18, Chemin de la Violette à L'UNION (31240)

Objet social : La société a pour objet l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, l'acquisition et la vente par tous moyens de biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros en numéraires

Gérance : Monsieur Michaël SEBAN demeurant 13, Impasse des Mirabelles à GRANAGUE (31380)

Clause relatives aux cessions des parts : Dispense d'agrément pour cession à associés. Cession à des tiers non associés : Agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix des associés présents ou représentés.

Immatriculation de la société : Au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis, le représentant légal



Suivant acte SSP en date du 23/01/2019, il a été constitué une SASU. Dénomination : **HTG IMMOBILIER**.
Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

L'animation de groupe de sociétés, en ce notamment comprise la gestion administrative, juridique, commerciale, comptable, financière, informatique, fiscale, des ressources humaines, ainsi que la coordination des sociétés du ou des groupes, et d'une manière générale toutes prestations auprès de ses filiales ;

La prise de participation dans toute société, l'acquisition de fonds de commerce; Siège social : 2 rue du Mont Vallier 31500 TOULOUSE.

Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans.

Président: M. Thomas GUIBAUD, 2 rue du Mont Vallier 31500 TOULOUSE.

Clause d'agrément: Lorsque le cédant envisage de céder ses titres à un tiers ou à un Associé de la Société, le Président devra statuer sur l'agrément du cessionnaire. La décision d'agrément est prise par décision du Président dans les quinze (15) jours de la notification du projet de cession. Elle n'est pas motivée, et en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation ou une indemnité quelconque. Le cédant est informé de la décision, dans les huit (8) jours, par lettre recommandée avec demande d'acquéreur de réception ou par tout autre moyen, y compris électronique, permettant d'acquiescer réception. En cas de refus d'agrément, le cédant aura huit (8) jours pour faire connaître, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Conditions d'admission: Les Associés sont appelés à prendre une décision collective au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice social écoulé. Les autres décisions collectives sont prises à toute époque de l'année. Pour participer aux décisions collectives, l'actionnaire doit être en mesure de justifier son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Immatriculation RCS TOULOUSE.



CENTRE DE SANTE CALMONT

Société civile de moyens à capital variable au capital souscrit de 120 euros
Siège social : 4 Route de Saverdun, 31560 CALMONT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calmont du 18 janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : **CENTRE DE SANTE CALMONT**

Siège social : 4 Route de Saverdun, 31560 CALMONT

Objet social : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 120 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Le montant minimum du capital variable ne peut être inférieur à un tiers du capital statutaire, soit 40€.

Gérance : Monsieur Fodil RAMOUL, demeurant 23 route de Lacourtenourt à Fenouillet

Madame Laurence DALON, demeurant Rouel à Calmont
Monsieur Didier GERVAIS, demeurant 4 rue de la Briqueterie à Calmont

Monsieur Christian FABIE, demeurant 30 chemin de Lasserre à Calmont
Madame Magali DONAGHY, demeurant 11 rue de la République à Calmont

Madame Annick BOISSIER, demeurant 2340 route de Mazères à Cintegabelle

Clause relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse.

Pour avis La Gérance



Avocats
61 allée du Comminges
31770 COLOMIERS

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **VINCE HOSTEL**
Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 10 place de la Trinité - 31000 TOULOUSE

Objet social : L'acquisition d'immeubles ou de terrains. L'acquisition de terrains en vue d'y édifier un ou plusieurs bâtiments. L'entretien et éventuellement l'aménagement de ces biens. L'acquisition, la prise à bail, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location à des professionnels ou des particuliers, ou autrement tous immeubles bâtis ou non bâtis, meublés ou non.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Vincent VALADE demeurant 75 rue Pargaminières - 31000 TOULOUSE, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Clause relatives aux cessions de parts : Toutes cessions de parts sociales, à titre onéreux ou gratuit, doit recevoir au préalable l'agrément des associés statuant à la majorité des trois quart des parts sociales, même si les cessions sont consenties entre associés ou au profit du conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au RCS de TOULOUSE.



Constitution de société

Suivant acte sous seing privé en date du 28 janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination : **ATG IMMOBILIER**.

Objet : L'activité de transaction immobilière, sous toutes ses formes, vente de tous immeubles et propriétés immobilières, pour son propre compte ou celui de propriétaires ou copropriétaires, l'activité de négociation immobilière.

Siège social : 2 rue du Mont Vallier 31500 TOULOUSE.

Capital : 5000 euros.
Durée : 99 ans.

Président: HTG IMMOBILIER, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 847 751 880, dont le siège social est sis 2 rue du Mont Vallier 31500 TOULOUSE.

Clause d'agrément: La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un Associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des Associés.

Conditions d'admission: Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les présents statuts. Pour participer aux décisions collectives, l'actionnaire doit être en mesure de justifier son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Immatriculation RCS TOULOUSE.

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 13 décembre 2018 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière ; DENOMINATION : DE LAS ; SIEGE SOCIAL : 7 avenue Albert DURAND 31700 BLAGNAC ; OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'acquisition des lots de copropriété portant le numéro 4, 7, 13, 11 et 15 d'un immeuble sis 33 Cours des Quinconces 31110 BAGNERES DE LUCHON ; La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte; DUREE : 99 années ; CAPITAL : 300000 € ; APPORTS EN NUMERAIRE : 300000 euros ; GERANCE : Huguette, Albanie, Michelle FOURTINES épouse ROBARDEY demeurant 6 rue Sainte Anne 31000 TOULOUSE ; CESSION DE PARTS : agrément des associés pour toutes cessions de parts ; IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE. Pour Avis

Elodie GAREL
Avocat à la Cour
7 rue du Rempart Saint-Etienne
31000 TOULOUSE

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 18/01/2019, il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : **OK-NGUYEN**

Forme : Société à responsabilité limitée
Objet : exercice de prestations de services de coiffure, vente de produits capillaires et de beauté, accessoires de mode liés à la coiffure

Siège social : 98 rue Riquet - 31000 TOULOUSE

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 3.000 Euros divisé en 300 parts.

Agrément : toute cession sauf entre associés.

Co-gérants :

- Madame Adeline OK épouse NGUYEN, demeurant 21 rue du Chanoine Contrasty - 31500 TOULOUSE,
- Madame Delphine OK, demeurant 1 allée des Passerines - 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE,

RCS Toulouse
Pour avis,
Les co-gérants



Cabinet AEC
1, Place Mendès France
31400 TOULOUSE

SASU L'ARTISAN ENCADREUR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/01/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : L'ARTISAN ENCADREUR

Forme : SASU
Capital social : 10 000,00 €

Siège social : 9 bis, rue de la Colombe, 31000 Toulouse

Objet social : Activité d'encadrement d'art, artisanat et vente.

Président : Madame Marie LAFUSTE demeurant 81, Avenue de Barcelone, 09000 Foix

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Toulouse

Avis de constitution

Suivant acte sous-seing privé en date du 26/01/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **MAISON B DUREE** ; 90 ans SIEGE SOCIAL : 164 Route de Revel 31400 TOULOUSE. CAPITAL SOCIAL : 100 €, divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune entièrement souscrites et libérées

OBJET SOCIAL : la société a pour objet en France et à l'étranger l'activité de discothèque, salle de danse, débit de boissons. GERANT : M. Smail YAHIAOUI, demeurant à TOULOUSE (31400), 1 bis avenue Cottages, et M. Rami NEMRI, demeurant à TOULOUSE (31100) 27 rue du Lot, Bat. B Appt 3, pour une durée illimitée

IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE.

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **L'INSTINCT**

FORME : Société unipersonnelle à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : Organos - 31 310 GENSAK SUR GARONNE

OBJET : coiffure mixte, vente de produits capillaires et de matériel de coiffure

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 10 000 euros

GERANCE : Jessica PEYRE, demeurant à Organos - 31 310 GENSAK SUR GARONNE

IMMATRICULATION : au RCS de TOULOUSE

Pour avis,

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

INFORMATION LÉGALE SUR LES ENTREPRISES

infogreffe
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21 novembre 2018, à SAUBENS, il a été constitué pour une durée de 4 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE, une société civile dénommée **Cabinet médical de Saubens**, ayant son siège social à SAUBENS (31600) 27 rue des écoles, au capital de 468.000 €, composé uniquement d'apports en numéraire, ayant pour objet la construction et l'aménagement d'un ensemble collectif à usage médical et paramédical à SAUBENS (31600) en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété ou en jouissance aux associés ; la gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente, et ce, soit au moyen des appels de fonds effectués auprès de ses associés, de ses capitaux propres, de capitaux d'emprunt, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérant : Madame Jessie, Ginette, Denise FIQUET-PEUCH, médecin, demeurant à LAGARDELLE SUR LEZE (31870) 1365 chemin des Flambrants.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 janvier 2019 à Toulouse, Il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « **SCI LOUNA** »
 SIEGE SOCIAL : 72, rue de Bayard – 31000 TOULOUSE
 OBJET : - l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.
 DUREE : 90 années
 CAPITAL : 100 Euros divisé en 100 parts de 1 Euro.
 GERANCE : Madame Céline HUGOUNET, Domiciliée au 39, boulevard de Strasbourg, 31000 TOULOUSE, Née le 18 mai 1987 à TOULOUSE et Madame Brigitte HUGOUNET, Domiciliée au 21, rue de la Concorde, 31000 TOULOUSE
 Née le 30 octobre 1984 à TOULOUSE
 IMMTRICULATION : au RCS de Toulouse

Pour avis, les gérantes.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2019 à TOULOUSE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
 Dénomination sociale : DCN
 Siège social : 17 rue BAYARD 31000 TOULOUSE
 Objet social : L'exploitation, l'achat, la vente, la prise en gérance de tous fonds de commerce, d'hôtel, bar , restaurant, discothèque, appartement, bateaux, locaux commerciaux et autres activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
 Capital social : 1 500 €
 Gérance : M. Fabrice CROS demeurant 108 chemin des Etroits 31400 TOULOUSE et M. Adrien DURIEZ demeurant 387 route de Seysses 31000 TOULOUSE pour une durée illimitée.
 Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Avis de constitution

Forme : SASU
 Dénomination : **OCCI CAR**
 Siège Social : 27 rue du Terrial, 31150 Gagnac-sur-Garonne
 Capital Social : 1 000 euros souscrit en numéraire
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Toulouse
 Objet : Carrosserie : réparation et peinture, Mécanique générale, Commerce de véhicule d'occasion, Location de véhicule, Vente de pièces détachées.
 Les cessions d'actions sont librement cessibles et négociables.
 Président
 Monsieur TAHMAOUI demeurant au 980 route de Cornebarrieu, 31840 Aussonne.

Avis de constitution

Forme : SAS
 Dénomination : **CITÉCLAIRE 31**
 Capital : 1000€
 Siège social : Immeuble ATRIA, 8 esplanade Compans Caffarelli, 31000 TOULOUSE
 Objet : Commercialisation, financement, installation, maintenance directement ou indirectement, de toutes solutions d'éclairage, mobilier urbain ou biens mobiliers - Toute opération d'étude et de conception, de développement et de prestations deservices pour les projets évoqués précédemment ;
 Durée : 99 ans
 Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque Action donne droit à une voix. Clause restreignant la libre cession des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par les associés sont libres.
 Président : Marc BLAVETTE, demeurant 1892 chemin des Bruges, 82370 NOHIC Immatriculation : RCS de Toulouse

Suivant un acte ssp en date du 24/01/2019, il a été constitué une SASU
 Dénomination : **IRAVAL**
 Siège social : 15 Rue Bouquieres 31000 TOULOUSE
 Capital : 100 €
 Activités principales : conseil pour les sociétés
 Durée : 99 ans
 Président : M. FAMOSE VALENTIN 15 Rue Bouquieres 31000 TOULOUSE
 Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Par acte du 22/01/2019, il a été constitué la **SASU CONCEPT CONSTRUCTION** au capital de 2000 euros.
 Siège social : C/o Annex BAL N°54, 70 rue Jacques Babinet, 31100 Toulouse.
 Objet : - Travaux de maçonnerie générale
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.
 Gérant : Monsieur JANDOUBI Anis demeurant au 7 rue Louise Weiss, apt B302, 31200 Toulouse nommé pour une durée indéterminée.

AVIS DE CONSTITUTION
 Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique - Dénomination sociale : **AD5 CONSEIL** - Siège social : 3 Chemin de l'Eau Vive 31290 VALLEGUE - Objet social : l'exercice de la profession d'expert-comptable. - Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : M. David DONATELLI, demeurant 3 Chemin de l'Eau Vive 31290 VALLEGUE. Immatriculation de la Société au RCS de TOULOUSE.

Pour avis, la Gérance



Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée **MARLIE**
 SIEGE SOCIAL : TOULOUSE 31000 – 11 rue Cantegril
 OBJET : La vente d'articles de décoration, accessoires d'intérieurs et d'articles de Paris
 DUREE : 99 années
 CAPITAL : 5 000 euros
 GERANCE : Madame Marine BARENNES demeurant 3 rue de Carbone – 31410 LONGAGES
 IMMTRICULATION : au RCS de TOULOUSE

Avis de constitution

FORME : Société à Responsabilité Limitée à associé unique
DENOMINATION : **SARL FAST ARNAUD B**
SIEGE SOCIAL : 7 Place Arnaud Bernard, 31500 TOULOUSE
OBJET : Restauration traditionnelle et rapide, pizzeria, sur place et à emporter
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 500 €
GERANCE : Monsieur NAOUR Yassine, 47 Avenue Jean Rieux, Appartement 6, 31500 TOULOUSE
 IMMTRICULATION RCS de TOULOUSE

Pour avis, La Gérance

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/12/2018 à Toulouse, Il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « **SCI EMKIER** »
 SIEGE SOCIAL : 208 Chemin des Flamans - 31620 Villeneuve les Bouloc
 OBJET : - L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
 DUREE : 90 années
 CAPITAL : 30000 Euros divisé en 100 parts de 300 Euro.
 GERANCE : Monsieur Ersin ASLAN, demeurant 208 Chemin des Flamans - 31620 Villeneuve les Bouloc né à AGRI (TURQUIE) le 17 avril 1979
 IMMTRICULATION : au RCS de Toulouse

Pour avis, le gérant.

Par acte SSP du 02/01/2019 il a été constitué une SELAS à capital variable dénommée :

IDELIA SOINS
 Siège social: 16 allée des bains 31110 BAGNERES DE LUCHON
 Capital min: 100 €, capital Max: 10.000€, Capital initial: 100€
 Objet: Exercice libéral des professions paramédicales, en particulier, les soins généraux à domicile ou en cabinet.
 Président: Mme VORONKINA, ÉPOUSE DAUNOIS Natalia 16 allée des bains 31110 BAGNERES DE LUCHON
 Transmission des actions: Cession libre entre associés, cession soumise à agrément dans les autres cas.
 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Ti actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
 Durée: 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE

Avis de constitution

FORME : SARL
 DENOMINATION : **ACTION-NET**
 SIEGE SOCIAL : 244 route de Seysses, 31100 TOULOUSE
 OBJET : Nettoyage tout locaux
 DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
 CAPITAL SOCIAL : 100 €
 GERANCE : Mme LEVI Gaëlle, demeurant 4 impasse Simon Abadie, 31140 Fonbeauzard.
 IMMTRICULATION RCS de TOULOUSE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 04.12.2018 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RACHATY**
 FORME : Société civile immobilière
 SIEGE SOCIAL : Domaine de Rachaty – 28 Rue de Capele d'Ox – 31 600 MURET
 OBJET : Acquisition, administration, gestion de biens immobiliers
 DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 1 000 euros
 GERANCE : Monsieur Grégory DEJEAN demeurant 20 Chemin de Gascogne – 31 410 LAVERNOSE LACASSE
 IMMTRICULATION : au RCS de Toulouse.

Pour avis,

Par Acte du 07/01/2019, il a été constitué la **SASU SUD OUEST BATTERIES & LUBRIFIANTS** au capital de 10000 €
 Siège social : 3 cheminement Jean Gallia, 31100 Toulouse.

Objet : Achat et vente de batteries; négoce, importation et exportation de batteries, d'huiles de moteur, de fournitures, de produits et d'accessoires automobiles.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Toulouse.
 Gérant : Monsieur HILMI Ahmed, demeurant au 3 cheminement Jean Gallia, appartement 8, 31100 Toulouse, nommé pour une durée indéterminée.
 Immatriculé au RCS de Toulouse.

Par acte SSP du 18/01/2019, il a été constitué une SCIC SARL, régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et les dispositions réglementaires en vigueur, dénommée **LUNE BLEUE**
 Siège social : 15 rue Gabriel Péri, 31000 TOULOUSE.
 Capital Variable : 97.500 €
 Valeur nominale de la part : 50€ ; parts non numérotées
 Capital minimum : 24.400 €, le capital ne peut, par le jeu de la variabilité, être inférieur au quart du capital le plus élevé atteint par la société depuis sa création

Objet : la programmation, la conception et le développement de produits numériques, le conseil aux entreprises, la formation professionnelle, les activités de design, et le coworking.
 Gérant : M. Thomas GUILLAUMOT, 15 rue Jacques Offenbach 31500 TOULOUSE.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulouse

Suivant un acte ssp en date du 22/01/2019, il a été constitué une SAS
 Dénomination : **OCCI TANI PLATRERIE**
 Siège social : 14 Chemin De La Chasse 31770 COLOMIERS
 Capital : 200 €
 Activités principales : plâtrerie, peinture, carrelages, revêtements sols et murs
 Durée : 99 ans
 Président : M. BOUBEKEUR Youcef 10 Chemin Andre Messenger 31100 TOULOUSE
 Directeur général : M. MAKHLOUF Djilali 164 Chemin Lestang 31100 TOULOUSE
 Immatriculation au RCS de TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2019 à TOULOUSE il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
 Dénomination sociale : **DURIEZ IMMO**
 Siège social : 387 ROUTE DE SEYSSES - 31100 TOULOUSE
 Objet social : La société a pour activité l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
 Capital social : 500 €
 Gérance : M. Adrien DURIEZ demeurant 387 route de Seysses 31100 TOULOUSE pour une durée illimitée.
 Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Avis de constitution

DENOMINATION : **OK Nett**
 FORME : Société à responsabilité limitée
 SIEGE SOCIAL : 15 Avenue du Languedoc 31470 Saint Lys
 OBJET : Entretien et Nettoyage tous locaux origine professionnelle ou particulier; location de matériels liée à l'activité;
 DUREE : 99 ans
 CAPITAL : 2 000 euros
 GERANCE : Madame Jennifer COMBES, Demeurant 15 Avenue du Languedoc 31470 Saint Lys
 IMMTRICULATION : au RCS de Toulouse

Pour avis, Jennifer COMBES

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée **O'Summits**

Siège : 10 Impasse des Argonautes 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
 Objet : la prise de participation dans toute société ; la gestion et l'animation de ses filiales ; toutes opérations industrielles, commerciales ou prestations de services
 Durée de la Société : 99 années
 Capital : 500 000 euros
 Gérance : Monsieur Jean-Marc SERROT demeurant 10 Impasse des Argonautes 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
 Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

Pour avis, la Gérance

Suivant acte ssp du 08 janvier 2019 a été constituée une SASU dénommée : **ABS**. Objet: bardage et de la couverture, étanchéité. Siège : 6 rue Maurice Hurel 31500 TOULOUSE. Capital : 100€. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TOULOUSE. Président : TIMAEV Ali, demeurant 3 cheminement Edgard Varese apt.310, 31100 TOULOUSE. Cession d'actions: Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes transmissions d'actions s'effectuent librement. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Suivant acte SSP en date du 29/01/2019, il a été constitué une sas capital variable. Dénomination : **SACCHAROMYCES**. Objet : fabrication de bière et vin. Siège social : 95 ch de pechbusque 31400 Toulouse. Capital minimum : 10 euros, capital initial: 100 euros, capital maximum: 10000 euros. Durée : 99 ans. Président: M. Yohann Rougier, 95 ch de pechbusque 31400 Toulouse. Clause d'agrément: agrément du comité de validation . Conditions d'admission: agrément du comité de validation . Immatriculation RCS TOULOUSE.

CESSIONS



Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte reçu par Me LEBEY, notaire à TOULOUSE, le 18/01/2019, enregistré au Service de l'Enregistrement de Toulouse 3, le 21/01/2019 dossier 2019 00004653 réf 3104 P03 2019 N 00069.

La société dénommée LA SAISON, SAS au capital de 2 000,00 EUR, dont le siège social est à TOULOUSE (31300), 123 avenue de Muret, RCS TOULOUSE 831 302 682
 A cédé à La société dénommée BIO FRAICHEUR, SAS au capital de 5000,00 EUR, dont le siège social est à PUYLAURENS (81700), Bertrasse, RCS TOULOUSE 843740317.
 Un fonds de commerce de PRIMEUR, VENTE DE FRUITS ET LEGUMES, D'ALIMENTATION GENERALE, CREMERIE, REVENTE DE PRODUITS FABRIQUES DE BOUCHERIE, CHARCUTERIE, PLATS PREPARES, DEPOT DE PAIN, VIENNOISERIE, VINS ET SPIRITUEUX connu sous le nom de « LA SAISON » situé à TOULOUSE (31300), 123 Avenue de Muret, RCS 831 302 682.
 Moyennant le prix de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00€) s'appliquant aux éléments incorporels pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00€) et au matériel, mobilier commercial et outillage pour DIX MILLE CENT EUROS (10.000,00€).
 Propriété et entrée en jouissance au jour de la signature de l'acte.
 Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en la SCP MAS & ASSOCIES, Notaires, 2 rue Condeau, 31200 TOULOUSE.

Pour insertion

Cession de parts sarl JD FINANCE

Par acte de cessions de du 23 novembre 2018, Monsieur DJELLABI CHEIMS a cédé à Monsieur JOEL MICOLAUD demeurant 23, Avenue de TOULOUSE 31270 CU-GNAUX , 55 parts sociales (soit 100%) des parts sociales qu'il détenait dans la société JD FINANCE, 70 rue JACQUES BABINET 31100 TOULOUSE RCS TOULOUSE : 843 913 393.
 Cession enregistrée le 07 décembre 2018 au SPFE de TOULOUSE 3,
 Dossier : 00063089 Référence : A 13817

Avis de cession

Suivant acte sous seing privé en date du 11/12/2018, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'Enregistrement de Toulouse 3 le 27/12/2018, Dossier 2018 00066808, réf. 3104P03 2018 A 14653, la société GSJD, SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est à VILLENEUVE TOLOSANE (31270) 62 bis Route de Portet, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 829 967 165, représentée par son gérant M. Jeffrey DUBOULTHOUPIEU, a cédé à la **SARL MAISON B**, au capital de 100 €, dont le siège social est à TOULOUSE (31400), 164 Route de Revel, en cours d'immatriculation au RCS de Toulouse, représentée par ses associés fondateurs, et ses gérants M. Rami NEMRI et M. Smail YAHIAOUI le fonds de commerce de Discothèque, sis et exploité à TOULOUSE (31400), 164 Route de Revel sous le n° SIRET 829 967 16500020. L'entrée en jouissance a été fixée au 11/12/2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000 €. Les oppositions seront reçues au siège social du Vendeur ; elles devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

TRANSFERTS DE SIÈGE



DECOFORMES
 SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
 AU CAPITAL DE 245 000 EUROS
 SIÈGE SOCIAL : 6 RUE DE SOYOUZ 31240 L'UNION
 478 855 026 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DECOFORMES a décidé de transférer le siège social du 6 rue de Soyouz, 31240 L'UNION au 10 avenue de Larrieu-Thibaud, ZI Thibaud, 31100 TOULOUSE à compter du 1er janvier 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

MTF-MULTI-TRANSFER
 Société à responsabilité limitée
 au Capital de 25000 €
 Siège social : 1081, Chemin de LAVIZARD lieu dit "LE BRETON"
 31600 LAMASQUERE
 RCS 509463857

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2019 et à compter de cette date, le siège social et l'établissement principal est transféré au 18 Bis Chemin du Parc - lot n°2 - 31150 BRUGUIERES.

Aucune activité n'est convenue au 1081, Chemin de LAVIZARD lieu dit "LE BRETON" 31600 LAMASQUERE. L'assemblée décide de modifier l'articles 4, des statuts pour tenir compte de ces modifications.

Mention sera faite au RCS de Toulouse

AZAK BAT
 SARL au capital de 10000€
 Siège social : 2 route de Toulouse 31380 GEMIL
 RCS TOULOUSE 824 179 667

Par AGE du 14/01/2019, il a été décidé à compter du 14/01/2019 du même jour de :

- transférer le siège social au 35 rue du Bon Houdart 93700 DRANCY
 Statuts modifiés en conséquence
 Radiation du RCS de TOULOUSE. Immatriculation au RCS de BOBIGNY

AEREM
 SA au capital de 713 100 €
 334066321 RCS TOULOUSE

Le Conseil d'Administration du 20/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société du 18 avenue du Louron ZAC des Marots 31770 COLOMIERS au 505 avenue du Roulage CO du Roulage 32600 PUJAUDRAN à compter du 28/12/2018. Radiation du RCS TOULOUSE et immatriculation au RCS AUCH.

Pour vos demandes de DEVIS

annonceslegales@lejournaltoulousain.fr

09 83 27 51 41



FUTURNES
SAS au capital de 40690 €
Siège social : 24 Avenue Georges
Brassens 31700 BLAGNAC
790141493 RCS de TOULOUSE

Par AGE du 03/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 5 Rue Saulnier 75009 PARIS 09, à compter du 03/02/2018.
Mention au RCS de TOULOUSE

Forme : SASU. Dénomination : **DMS**, au capital de 1000 €. 823969373 RCS Toulouse. L'AG Extraordinaire du 01/11/2018 a décidé de transférer le siège social de la société du 21 RUE DE BAGNOLET 31100 TOULOUSE au 16 allée de bellefontaine Bâtiment A, appartement A26 31100 TOULOUSE à compter du 01/11/2018. Modifications au RCS TOULOUSE

MODIFICATIONS DIRIGEANT(S)



OFFICE NOTARIAL D'ESCALQUENS
Maitre Mathieu BORNET
Notaire
61 Avenue de Toulouse, Espace 61
31750 ESCALQUENS

SCI MAGALISA
Siège social : Centre d'Intérêt Public,
Avenue de la Mairie,
31750 ESCALQUENS
Société civile immobilière au capital de 74.400,00 €
SIREN 432 288 769
RCS de TOULOUSE

Avis de modification

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 7 Janvier 2019, Monsieur Joseph, Edouard GERIN, demeurant à VILLENUEVE (31290), 5, route Nationale 113, a été nommé en qualité de nouveau cogérant, à compter du 7 Janvier 2019.
Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.

Pour avis et mention,
Le Notaire.



SCP DENJEAN ET ASSOCIES
Société Civile Professionnelle au capital de 22.711,11€
Siège social : 20 rue Sainte Ursule
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 323 901 850
L'AGM du 2/01/2019 a :
- pris acte de la démission de Madame Axelle CHORIER en qualité de Cogérante au 21/12/2018.
- nommé en qualité de cogérant, Monsieur Renaud FRECHIN, demeurant Résidence du Parc, 9 rue des Ormeaux 31270 VILLENUEVE TOLOSANE, à compter du 2/01/2019.
RCS TOULOUSE

Pour avis, la cogérance

L'IMPROVISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 place de la mairie
31 180 CASTELMAUROU
804 706 489 RCS Toulouse

Aux termes d'une délibération en date du 17/01/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Philippe FABRE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Rachel WOOD, demeurant 2 bis rue de Lespinasse 31140 Saint Alban, pour une durée illimitée à compter du 17/01/2019.

Pour avis
La Gérance

Avis de modifications

CABINET MILHAU & ASSOCIES SAS
au capital de 200000 € Siège social :
20 Rue du Puymorens, 31170 TOURNEFEUILLE 414692921 RCS TOULOUSE
Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 20/12/2018, il résulte que Madame Nathalie CANELLAS, demeurant 5 Impasse de Commis, 31180 CASTELMAUROU a été nommée en qualité de Président, à compter du 01/01/2019, en remplacement de Monsieur Roger MILHAU, démissionnaire, mettant ainsi un terme à ses fonctions de Directrice Générale.

POUR AVIS. Le Président.

NOTRE NUMÉRO



09 83 27 51 41

ACTIONS ET SEMINAIRES DE FORMATION « A.S.F. »

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 38 Avenue d'Italie
31400 TOULOUSE
409 379 377 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une délibération en date du 05/12/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Philippe DEBANDE de ses fonctions de gérant à compter de cette date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES



Société d'Avocats
2 Impasse Couzinet
Parc de la Plaine - BP 95818
31505 TOULOUSE CEDEX 5

ENTREPRISE POSSAMAI ET FILS

SAS au capital de 40 000 euros
Siège social : 41 rue Michel-Ange,
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE B 384 319 901

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Christian MURGIER, domicilié 4 chemin de Maurens, 31270 CUGNAUX, démissionnaire, la SAS BONNEFOY & ASSOCIES domiciliée 1 Rond-Point de Flotis - Bât II, 31240 SAINT JEAN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021.
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe NEGRE, Commissaire aux Comptes suppléant, domicilié 18 avenue Charles de Gaulle, 31131
BALMA CEDEX, non remplacé.

POUR AVIS
Le Président

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

« **DAVID PEGORARO MENU SERI E** »
SARL au capital de 2 000 €
2, AVENUE Pierre SEMARD
Zone d'activité LA PICHE
31 600 SEYSSES
RCS TOULOUSE 798 662 300

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 2018 les associés ont décidé :
- de procéder à une augmentation de capital de 27 000 € pour le porter de 2000 € à 29 000 €, par l'émission de 2700 parts nouvelles, intégralement libérées souscrites par compensation de créance à hauteur de 900 € donnant lieu à une prime d'émission de 26 100 €, intégralement libérée, incorporée au capital en vertu de la même assemblée.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence

Pour avis,
la gérance

Pour votre DÉPÔT d'annonces légales et judiciaires

32 Rue Riquet
31000 Toulouse

annonceslegales@
lejournaltoulousain.fr



9 avenue Parmentier
31086 Toulouse

TOP-TEX GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000.000 €
Siège social : 10 avenue du Girou
31620 VILLENUEVE LES BOULOC
388 833 477 RCS TOULOUSE

KARIBAN FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.302.000 €
Siège social : 10 avenue du Girou
31620 VILLENUEVE LES BOULOC
421 346 461 RCS TOULOUSE

K LOGISTI QUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500.000 €
Siège social : 19 avenue du Girou -
Eurocentre
31620 VILLENUEVE LES BOULOC
841 331 838 RCS TOULOUSE

I/ - Aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif en date du 19 novembre 2018, la société TOP-TEX GROUPE a fait apport de sa branche complète et autonome d'activités de stockage et de logistique à la société K LOGISTIQUE, cet apport a été placé sous le régime juridique des scissions. L'actif de la branche s'élève à 3.745.387 € et le passif à 157.956 €, soit un actif net apporté de 3.587.431 €. L'apport de ladite branche d'activité a été approuvé par l'associé unique de la société apporteuse le 31 décembre 2018 et par acte unanime des associés de la société bénéficiaire le 31 décembre 2018. Afin de rémunérer cet apport, la société K LOGISTIQUE a augmenté son capital de 3.587.431 € pour le portant de 500.000 € à 4.087.431 € par la création de 3.587.431 nouvelles actions de 1 € de valeur nominale, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société TOP-TEX GROUPE. Il n'a pas été créé de prime d'apport.

II/ - Aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif en date du 19 novembre 2018, la société KARIBAN FRANCE a fait apport de sa branche complète et autonome d'activités de stockage et de logistique à la société K LOGISTIQUE, cet apport a été placé sous le régime juridique des scissions. L'actif de la branche s'élève à 2.515.524 € et le passif à 245.766 €, soit un actif net apporté de 2.269.758 €. L'apport de ladite branche d'activité a été approuvé par l'associé unique de la société apporteuse le 31 décembre 2018 et par acte unanime des associés de la société bénéficiaire le 31 décembre 2018. Afin de rémunérer cet apport, la société K LOGISTIQUE a augmenté son capital de 2.269.758 € pour le portant de 4.087.431 € à 6.357.189 € par la création de 2.269.758 nouvelles actions de 1 € de valeur nominale, intégralement libérées et attribuées en totalité à la société KARIBAN FRANCE. Il n'a pas été créé de prime d'apport.

III/ - Aux termes de l'acte unanime du 31 décembre 2018 les associés de la société K LOGISTIQUE ont constaté la réalisation définitive de chacun des apports partiels d'actifs et mis à jour les statuts de la société. L'article 7 « Capital social » a été modifié en conséquence : ancienne mention : 500.000 €, nouvelle mention : 6.357.189 €.

Pour avis,

DISSOLUTIONS



SCP Etienne SALES DE GAUZY & Jacques WAINER
Notaires Associés
168 Rue de la République
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Société Civile LES ARVERNES

Société Civile
Au capital de 1.000,00 €
118 Avenue de la Fontasse 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
RCS TOULOUSE 449 288 067

Aux termes de l'AGE des associés du 28 novembre 2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de TOULOUSE 3, le 21 décembre 2018,
Dossier 2018 00067028, référence 3104P03 2018 N 04058, il apparaît ce qui suit :

- La société est dissoute avec effet au 28 novembre 2018 pour cause de dissolution anticipée volontaire et est mise en liquidation amiable,
- La gérance assumée par Madame Renée Yvonne Ernestine VIDAL, demeurant à AURILLAC (15000), 46 Avenue de la République a pris fin à la même date,
- Les fonctions de liquidateur sont assurées, à compter de la même date, par Madame Christiane Mathilde Jeanne CHANUT épouse CAILLLOT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci,
- Les lieux où les correspondances doivent être adressées et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est fixé au siège social, siège de la liquidation,
- Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Pour avis et mention.
Le liquidateur.

Avis de dissolution

Dénomination : **ZINZIN**
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 Euros
Siège social : 17, Rue Arnaud Bernard - 31000 TOULOUSE
Siren : 807 442 546
RCS : TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2018 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Catherine HAY, demeurant 2, Rue Sainte Thérèse - 31000 TOULOUSE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2, Rue Sainte Thérèse - 31000 TOULOUSE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.
Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

Pour avis,

OVALIE PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Allée de l'Autan
31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE
752 392 860 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sébastien JAIME, associé unique, demeurant 6 Allée de l'Autan 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Allée de l'Autan 31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AB TAXI 31 SARL à associé unique au capital de 1.000 € sise 10 PASSAGE DU LANGUEDOC 31770 COLOMIERS 789869237 RCS de TOULOUSE, Par décision de l'AGE du 25/01/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/01/2018, nommé liquidateur Mme BERNET Madeleine 10 passage languedoc 31770 COLOMIERS, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Par décision de l'AGE du 25/01/2018, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/01/2018. Radiation au RCS de TOULOUSE.

SARL LAPIN Chasseur,
Capital de 10 000 €
Siège social : 29 bis, rue d'Assalit - 31500 Toulouse
RCS TOULOUSE 819 725 243
Par AGE du 21/1/2019, l'associée unique décide la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.
Liquidateur : Guillemette de Colombe
Siège de la liquidation : 29 bis, rue d'Assalit - 31500 Toulouse.
Modification au RCS de TOULOUSE .

SAS COACH CAR au capital de 1000 €
Siège social : 6 RUE DU MOULIN 31570 LANTA 809806094 . L'AGE du 30/09/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2018 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur: M. DAVID BABUCHON demeurant 8B RUE DE GILBERT 36000 CHATEAUXROUX. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur. RCS Toulouse.

NON-DISSOLUTIONS



HAPPY MOBILITY
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3 000 €
Siège social : 32 As Cailloux la Bourdette 31540 MAURENS
S.I.R.E.T. 829 051 291 000 13
R. C. S. TOULOUSE 829 051 291 2017
B 1657

Aux termes d'une délibération du 3 janvier 2019, l'actionnaire a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.
Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE.

Pour avis
La Présidente

EURL

KAM PEINTURE
Société à responsabilité limitée à Associé Unique au capital de 500 €
Siège social : 2 Rue Alfred Nobel
Résidence Mazzoli - Logement 26
31200 TOULOUSE
RCS : TOULOUSE 789 728 508

Avis de publicité

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 15 Juin 2018, il résulte que :

L'associé unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : TOULOUSE

Pour avis

LIQUIDATIONS



HELENE BOUVIER CONSEIL SAS

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 rue des Tamaris
31700 BEAUZELLE
RCS TOULOUSE - 802 022 293

Avis de clôture de liquidation

En date du 31 décembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de liquidateur de Mme Hélène Bouvier, demeurant 8 rue des Tamaris - 31700 BEAUZELLE et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse.

Pour avis.
Le liquidateur

MARI ALYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 2 Rue des Lilas
31470 SAINT LYS
R.C.S. : 534336805

Avis de parution

L'Assemblée Générale réunie le 31 Octobre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation en date du 31 Juillet 2018, déchargé Mme ESCOT Maria de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



Manany

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : Lieu dit le Village
31370 FORGUES
RCS Toulouse 828 331 496

Avis de clôture de liquidation

En date du 31 décembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de liquidateur de Mme Hélène Morel, demeurant Lieu dit Le Village - 31370 FORGUES et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Toulouse

Pour avis.
Le liquidateur

OVALIE PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Allée de l'Autan
31570 SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE
752 392 860 RCS TOULOUSE
AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2018, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation, a déchargé Monsieur Sébastien JAIME, liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion, a constaté la clôture de la liquidation et approuvé les comptes de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

Le 31.08.2018, l'associé unique de la sas spc sani pro clim 10 r antoine gaulejac apt 205 31600 muret, capital 1500€, rcs toulouse 805177607, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation a compter du 31.08.2018. rad toulouse

DIVERS

OFFICE NOTARIAL D'ESCALQUENS

Maître Mathieu BORNET
Notaire
61 Avenue de Toulouse, Espace 61
31750 ESCALQUENS

Avis d'information

Par testament olographe du 17 Juillet 2016, Monsieur Alain, Gaston, Marcel FAISANDIER, en son vivant retraité et chef d'entreprise, demeurant à BELBEAUD (31450), 2, chemin de la Serre, né à LIBOURNE (33500), le 14 juin 1948, divorcé de Madame Dominique DURRUA, suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de TOULOUSE (31000) le 3 février 1994, et non remarié, non soumis à un pacte civil de solidarité, de nationalité française, décédé à TOULOUSE (31000), le 9 septembre 2018, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Mathieu BORNET, notaire à ESCALQUENS (31750), suivant procès-verbal en date du 7 janvier 2019, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal de grande instance de TOULOUSE le 15 janvier 2019. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Mathieu BORNET, notaire à ESCALQUENS (31750), 61 Avenue de Toulouse, Espace 61, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis
le notaire.

Location gérance

Suivant acte sous seing privé en date du 1er janvier 2019, la société LA TABLE A JULES, SAS au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé 7 Place Arnaud Bernard, 31000 TOULOUSE, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, sous le numéro 798 482 030, a donné à titre de location gérance à la société dénommée SARL FAST ARNAUD B, SARL au capital social de 500 euros, ayant son siège social au 7 Place Arnaud Bernard, 31500 TOULOUSE, en cours d'immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, un fonds de commerce de restauration traditionnelle et rapide, pizzeria, sur place et à emporter, situé au 7 Place Arnaud Bernard, 31000 TOULOUSE, et ce à compter du 1ER JANVIER 2019 pour une durée de 1 ANNEE, renouvelable par tacite reconduction. En vertu de ce contrat, la SARL FAST ARNAUD B exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et le bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contracté par le gérant, et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire gérant.

Pour insertion

SCP
Etienne SALES DE GAUZY
& Jacques WAINER
Notaires Associés
168 Rue de la République
31290 VILLEFRANCHE
DE LAURAGAIS

Par testament olographe du 8 août 2014, Monsieur Stéphane, Elie, Joseph CASTELLARIN, demeurant à FROUZINS (Haute-Garonne) 7 Allée André le Notre, célibataire, né à TOULOUSE (Haute-Garonne) le 27 avril 1970, décédé à TOULOUSE (Haute-Garonne) le 8 août 2018 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Etienne SALES DE GAUZY, Notaire à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS suivant procès-verbal du 16 janvier 2019 dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du TGI de TOULOUSE le 22 janvier 2019. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître ESPAGNO, 56 Avenue Jacques Douzans MURET (31600), Notaire chargé du règlement de la succession.

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine GEMIN-BONNET, Notaire à CASTELGINEST (31780), 43 rue du Docteur, Matéo, le 25 janvier 2019, Monsieur Claude Fernand Bertrand Jean Marie ROUS, retraité et Madame Anne Marie ROUQUET, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GRATENTOUR (31150) 10 Place de la Mairie, mariés à la mairie de GRATENTOUR (31150) le 22 juillet 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en apportant une mise en communauté de biens propres. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître GEMIN-BONNET notaire sus nommée où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.
Le notaire

TECH EX MACHINA

Société par action simplifiée
Au capital social de 7700 euros
Siège social: 5, esplanade Compans Caffarelli, CS57130, bâtiment A, 31071 Toulouse cedex 7
829 682 657 00012 RCS de Toulouse

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 Janvier 2019, il a été décidé à l'unanimité :
- la nomination de M. CHAUFFAILLE Sylvain demeurant 88 av. Turgot, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE au poste de président pour une durée illimitée en remplacement de M. David PANART démissionnaire.
- l'entrée au capital de Mr. Léo SAJOURS résidant 77 chemin de la Butte, 31400 Toulouse. Pour ce faire 4100 actions vont être créées, d'une valeur nominale de 0.10€, il en résulte une augmentation du capital de la société, de 7700€ à 8110€.

En conséquence de ces décisions, les statuts de la société sont modifiés. Mention au RCS de Toulouse.

Avis de publicité

Foxbond
SARL au capital de 301 000 euros
Siège social : Lieu dit Estadens, 31570 PRESERVILLE
485 277 925 RCS TOULOUSE
Par AGE en date du 20 octobre 2018 les associés de la société décident de transformer la SARL en Société Civile sans création de personne morale nouvelle. Modification des statuts en conséquence. La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet, la date de clôture ainsi que la gérance demeurent inchangés.



Maître Benoît GAILLARD
Notaire
21 rue du Docteur Guimbaud
31700 BLAGNAC

Aux termes d'une délibération de l'associé unique de la société civile immobilière SMART HOUSING, au capital de 60 000,00€, dont le siège social est à BLAGNAC, 4 rue du Château d'Uzou, immatriculée au RCS de TOULOUSE numéro 818 680 126, en date du 2 janvier 2019, 1°) Il a été pris acte des démissions de M. Pierluigi BALDACCHINI et de Mme Maria Antonietta DI VANO épouse BALDACCHINI de leurs fonctions de gérant de la société.

Reste alors comme unique gérant M Francesco Paolo FIORENTINO.
2°) Il a été décidé de transférer à compter du 2 janvier 2019 le siège social au 6 rue du Château d'eau à BLAGNAC 31700.

Pour avis.

Pour avis
Le Gérant signé.

RELIANCE SANTE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 11 avenue de Fondeyre
31200 TOULOUSE
803 463 744 RCS TOULOUSE

Avis de publicité

Aux termes de la décision de l'associée unique du 31 décembre 2018, il résulte que:

- Le siège social a été transféré à : Le Tertial - bat 1 - 5ème étage - 214 route de Saint Simon - 31100 TOULOUSE, à compter du 01 janvier 2019. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de TOULOUSE.
- ALTA AUDIT, Hôtel de Pierre - 25 rue de la Dalbade - 31000 TOULOUSE a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes titulaire.
Mention sera faite au RCS Toulouse.

Aux termes de l'AGE du 01/12/2018 la SASU SN AUTO au capital de 1 000 euros. Siège social 1 impasse Daniel Bernoulli 31830 Plaisance du Touch RCS TOULOUSE 838 951 853 a décidé à compter de ce jour de :

- Nommer Mme ZEMMAMA ZAINEB, domiciliée au 22 rue Valade 31000 TOULOUSE, président pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur BERREZAL Yanis démissionnaire. L'article 20 des statuts a été mis à jour
- De transférer le siège social de l'entreprise au 10 rue des tonnelles - 31170 TOURNEFEUILLE. L'article 4 des statuts est mis à jour
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.

RECTIFICATIFS

ADDITIF de l'annonce légale n°823 parue le 24/01/2019 concernant l'achat d'un fonds artisanal et de commerce **BERTHIER/ GRAZIOLI** : Enregistré au SPF de TOULOUSE 3, le 21/01/2019 dossier 2019 4634, référence 3104P03 2019N70.
Pour insertion.
Maître Jean-Paul SOUYRIS, notaire à NAILLOUX.

ADDITIF : **SAS ATTRACTION** (Journal Toulousain du 17/01/2019), il y a lieu d'ajouter : LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX MR DOUGNAC SIMON 7 RUE DES POURTAUX 31220 CAZERES ET MR SPADA JEREMY 5 CHEMIN DU FOND DU VILLAGE 31570 LANTA.

Dans l'annonce parue le 24/01/2019 dans LE JOURNAL TOULOUSAIN concernant la société **LE FILAMENT**, il convient de lire pour l'adresse du nouveau siège : 32 rue Pierre-Paul Riquet 31000 TOULOUSE

Additif à l'annonce parue dans le Journal Toulousain du 26/04/2018 N°786, concernant l'avis de modification de l'objet social et de transfert de siège de la **SCI HAMEL**, il convient de rectifier dans le paragraphe entête de la société que le siège antérieur est : 5 rue Yves Prepognot à TOULOUSE (31200).
Mention au Greffe de TOULOUSE

Réctificatif à l'annonce parue dans le Journal Toulousain du 06/12/2018 concernant **Pétales de Beauté** il convenait de lire RCS 499 275 162 et non 838 351 641.

Dans l'annonce parue dans le journal toulousain du 24/01/2019, concernant la société **TERAMAD**, il convient de lire : suivant un acte ssp en date du : 22/01/2019 au lieu de 16/01/2019



CONTACTEZ-NOUS !

**Pour votre DÉPÔT
d'annonces légales et judiciaires
et vos demandes de DEVIS**



32 Rue Riquet, 31000 Toulouse



09 83 27 51 41



annonceslegales@lejournaltoulousain.fr